



Centre Communal d'Action Sociale Ville de CHARLIEU

2020



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



CCAS du 20 janvier 2020



VILLE DE CHARLIEU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2020

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales)

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

RAPPEL DES MISSIONS GENERALES D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le CCAS est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale.

Il possède son autonomie financière, un budget propre. Son personnel, lorsqu'il en emploie, est composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le CCAS doit respecter trois principes :

- Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- Aide réservée aux habitants de la commune ;
- Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques (Conseil Départemental, DDASS, ...) et privées (CAF, MSA, associations caritatives principalement ...) et en direction de toutes les catégories de populations concernées par le CCAS : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté.

LE BUDGET DU CCAS :

Le budget du CCAS se décompose en deux sections : fonctionnement et investissement.

♦ La section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais afférents au portage des repas et à la mise à disposition de la navette, frais pour les fêtes et cérémonies, autres charges de gestion courante (aides diverses), amortissements et charges de personnel correspondant aux prestations effectuées par le personnel mis à disposition et affecté aux activités du CCAS (portage de repas, administratif).

En recettes, cette section comprend les recettes du portage de repas, les concessions du cimetière pour 1/3 (les 2/3 étant crédités sur le budget communal), la location d'un terrain à Chandon qui appartient au CCAS, les dons, les produits de la régie publicitaire et la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

♦ La section d'investissement

Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation. Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social (exemple : des jeux sur la commune, des véhicules au service de la population). Les recettes de cette section proviennent des amortissements et des excédents antérieurs.

A. EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2019

1. Le fonctionnement

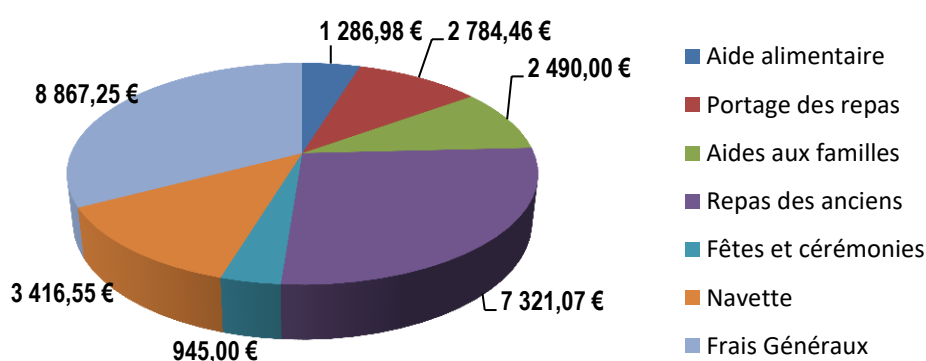
Les dépenses de fonctionnement :

Elles représentent 39 959,25 € en 2019. Les dépenses sont nettement inférieures à celles de l'année 2018 où elles s'élevaient à 85 285,66 €.

Elles se décomposent comme suit :

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Aide alimentaire	3 146,00 €	1 932,00 €	1 649,00 €	1 286,98 €
Portage de repas	63 696,55 €	53 857,19 €	48 183,87 €	2 784,46 €
Aides aux familles	1 413,00 €	2 640,00 €	1 877,50 €	2 490,00 €
Repas des anciens	5 065,09 €	5 978,21 €	6 760,41 €	7 321,07 €
Fêtes et Cérémonies	994,00 €	919,00 €	945,00 €	945,00 €
Navette	4 422,94 €	7 124,40 €	3 578,11 €	3 416,55 €
Frais généraux non affectés	5 436,74 €	8 486,63 €	8 732,30 €	8 867,25 €
Amortissements non affectés	4 548,95 €	10 854,91 €	13 559,45 €	12 847,94 €
TOTAL	88 723,27 €	91 792,34 €	85 285,66 €	39 959,25 €
	-1,40 %	+ 3,50 %	- 7,10 %	

Dépenses de fonctionnement 2019



Les postes de charge ont nettement diminué en 2019 suite notamment à l'arrêt du portage de repas par le CCAS, remplacé par une prestation de meilleure qualité à moindre coût.

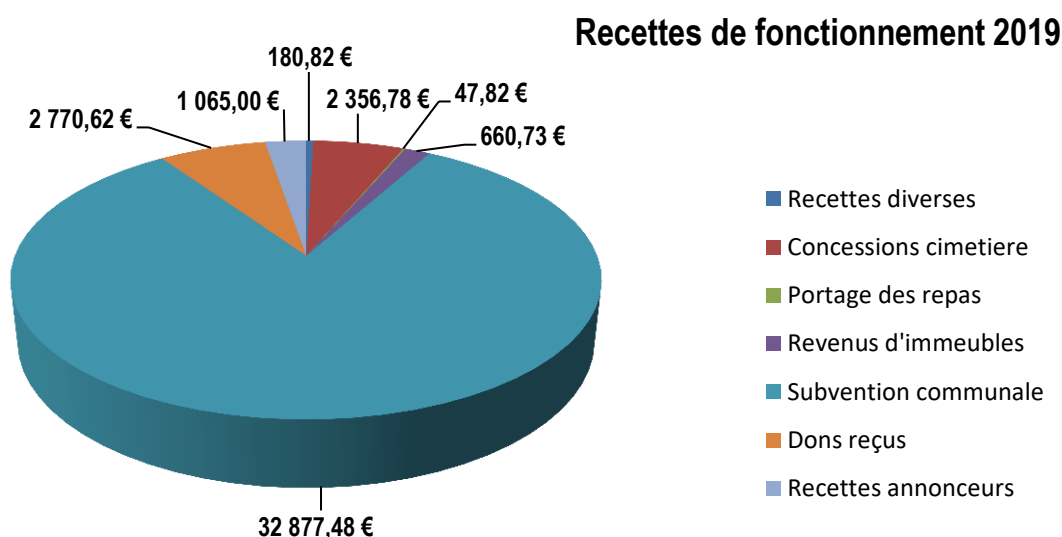
Les frais généraux n'augmentent que de 1,50 %, ce qui correspond à l'augmentation normale des charges de personnel affecté à l'administratif. Quant aux amortissements, ils restent relativement stables en baissant légèrement avec la fin de l'amortissement de matériel ancien.

Le repas des anciens, auquel s'ajoutent les cadeaux pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre, aura coûté + 8,20 % par rapport à 2018.

Les recettes de fonctionnement :

Prévues au même niveau que les dépenses, soit 48 900 €, elles se sont élevées à 39 959,25 € en 2019, et se décomposent comme suit :

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Recettes diverses	90,00 €	42,02 €		180,82 €
Concessions cimetière	3 332,85 €	3 074,29 €	2 633,49 €	2 356,78 €
Portage de repas	75 207,00 €	61 283,75 €	53 680,00 €	47,82 €
Revenus immeubles	670,25 €	695,29 €	647,87 €	660,73 €
Dons reçus	2 217,19 €	2 254,87 €	2 107,27 €	2 270,62 €
Subvention communale		15 422,12 €	17 127,03 €	32 877,48 €
Recettes navette (pub. et associations)	8 550,00 €	9 020,00 €	9 090,00 €	1 065,00 €
TOTAL	90 067,29 €	91 792,34 €	85 285,66 €	39 959,25 €
	- 0,60 %	+1,90 %	- 7,10 %	



Les recettes sont très inférieures à celles de l'année 2018 pour deux raisons :

- l'arrêt du service de portage des repas à domicile qui était la principale ressource du CCAS,
- le décalage dans l'encaissement des revenus publicitaires sur nos deux véhicules servant au transport des personnes.

Le résultat de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement 2019 fait apparaître un solde nul, les recettes étant abondées par le budget général de la commune pour un montant estimé à ce jour à 32 877,48 €. Comme chaque année, la participation de la commune au budget du CCAS permet de réaliser l'équilibre entre les dépenses engagées et les recettes encaissées.

2. L'investissement

La section d'investissement permettait de dégager une capacité d'autofinancement de 49 023,97 € pour les investissements à effectuer en 2019. Deux investissements ont été réalisés :

Investissements programmés		Montant prévu	Montant réalisé
1	Acquisition d'un Minibus Renault destiné à être mis à disposition de la MJC pour le transport de personnes	21 207,76 €	20 900,00 €
2	Acquisition d'un ordinateur pour le CCAS en remplacement d'un matériel défectueux	0	324,00 €
3	Solde d'exécution disponible pour un investissement supplémentaire éventuel	27 816,21 €	
Total			21 224,00 €

L'acquisition du véhicule avait été engagée en décembre 2018 pour une réalisation en 2019.



ORIENTATIONS 2020

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre à chacun des membres du CCAS d'échanger et de donner son avis non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les projets pour l'année 2019.

Les actions que nous allons vous proposer de mener en 2020 se situent dans le prolongement de celles auxquelles vous avez participé en 2019.

Il s'agira comme à l'accoutumée de remplir pleinement notre rôle d'aide à la population la plus fragile

Il faut rappeler que les aides versées par le CCAS interviennent toujours après les aides versées par l'Etat, et font systématiquement l'objet d'un examen attentif sur dossier. Le renforcement de nos partenariats avec les services sociaux du département et avec le réseau associatif présent sur la commune nous a permis d'adopter une politique pertinente et concertée d'aide aux plus démunis et d'actions sociales diverses.

Les actions existantes seront toutes reconduites, voire amplifiées en fonction des besoins qui seront détectés en 2020. Nos projets détaillés dans les pages qui suivent prennent en compte les modifications des services qui seront proposés par le CCAS

Notre action reste communale en 2020. Le chantier de l'intercommunalité dans le domaine social fait toutefois l'objet d'études avec l'ensemble des communes du territoire. Des réunions thématiques ont débuté en 2017 et se sont poursuivies en 2018 et en 2019 avec pour but la recherche de synergies entre tous les acteurs afin de trouver un écho suffisamment puissant auprès des décideurs pour former un cadre social identique à l'ensemble des communes de notre territoire qui soit le plus efficient possible.

L'action du CCAS se décline à travers plusieurs secteurs d'aide aux habitants de notre commune :

1. Aide alimentaire aux familles

L'aide alimentaire fait l'objet sur le territoire de notre commune d'une étroite collaboration entre le CCAS de la ville de Charlieu, les associations caritatives, ainsi que les services sociaux du département. Le rôle de chacun est ainsi bien établi et toute décision d'aide est collégiale et prise exclusivement après étude d'un dossier.

Participent aux aides les cinq structures qui agissent sur le territoire communal :

- Le secours catholique assure l'accueil personnalisé des familles au centre Béthanie et participe aux aides de première nécessité non couvertes par les chèques services. Il anime un jardin partagé et permet aussi à des familles de passer des vacances au camping de Charlieu,
- Le secours populaire pour la mise à disposition de colis d'urgence,
- St Vincent de Paul pour l'aide alimentaire et vestimentaire, les visites à domicile,
- Emmaüs pour des aides financières et vestimentaires,
- Le CCAS de la ville de Charlieu pour les chèques services alimentation.

Dans cette politique d'aide aux plus démunis mise en place depuis 2015 et actée par conventions bipartites, le CCAS prend largement sa part en coordonnant les interventions et en assurant la fourniture de chèques services alimentation et hygiène en complément de l'aide apportée par les associations sous forme de colis d'urgence ou de distribution de produits alimentaires selon les décisions prises par la commission d'aide alimentaire (CRAF : Commission Rurale d'Aide aux familles) composée de l'ensemble des partenaires sociaux.

Le CCAS peut toujours accorder directement une aide exceptionnelle limitée à 50 € sous forme de chèques services, ceci uniquement en cas d'urgence vitale signalée par les assistantes sociales à la Commission Rurale d'Aide aux Familles (CRAF).

Les chèques services ont une valeur faciale de 10 € depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette aide peut être accordée pour 3 mois, renouvelable une fois après avis des assistantes sociales et décision de la Commission d'attribution. En cas de rupture de ressources, elle peut être portée à 80 € par famille. Pour 2019, il est envisagé de permettre le renouvellement de cette aide aux mêmes familles pour une nouvelle période de six mois, deux années après la première demande.

Le barème financier ouvrant droit à l'aide alimentaire et déterminant le montant annuel alloué sera identique en 2020 :

Composition du foyer	2020	
	QF inférieur à 120	QF entre 120 et 180
1 personne	40 €	30 €
2 personnes	50 €	40 €
3 personnes	60 €	50 e
4 personnes	70 €	60 €
5 personnes	80 €	70 €
A partir de 6 pers.	+ 10 € par pers	+ 10 € par pers
Rupture de ressources	100 €	100 €

En 2019, ce sont 3 000 € de chèque services qui ont été acquis par le CCAS et distribués en totalité à 14 familles bénéficiaires contre 1 265 € (14 familles) en 2018 et 2 095 € (16 familles) en 2017. Pour 2020, nous prévoyons d'augmenter nos possibilités d'aide en consacrant un budget de 4 500 € à cette action.

2. Aides aux familles

En dehors des aides alimentaires, les aides diverses aux familles font l'objet d'une enveloppe globale estimée pour 2019 à 6 000 € (sans changement), qui comprendra les aides aux vacances pour 2 000 €, et les aides et autres secours aux familles en difficulté pour 2 500 € ainsi que la prime « étudiants » qui sera reconduite pour une enveloppe globale évaluée à 1 500 € et sera attribuée pour l'année suivant l'obtention du bac.

En 2018, 17 étudiants ont perçu leur prime de 100 € pour un montant global de 1 700 €, contre 13 en 2017 (1 300 €), 9 en 2016 (900 €) et 9 également en 2015. Comme les années précédentes, la prime sera distribuée après étude des dossiers sous forme de chèques *Cad'Oh !* à valoir auprès des commerçants de Charlieu et de Roanne.

3. Repas des anciens

Le repas des anciens s'est déroulé à la salle des réunions le mercredi 27 novembre 2019. Comme en 2018, le nombre de convives a été limité à 160 afin que le repas se déroule dans des conditions optimales de confort. C'est ainsi que 145 convives de plus de 73 ans ont partagé un repas très apprécié préparé par le traiteur Millet. L'animation était pour la première fois assurée par Sylvie et Jean-Pierre, qui ont su mettre une ambiance très appréciée de tous.

Ce fut également l'occasion de fêter dignement les 100 ans de Mme Dauvergne, présente au repas. Le CCAS s'est également rendu au domicile de Mme GONNET, elle aussi centenaire cette année.

Le coût de cet évènement a été supérieur à l'année précédente et comprend également la distribution de 176 coffrets cadeaux (un par foyer) pour tous les bénéficiaires qui ne se sont pas rendus au repas. Cette année encore, les sacs cadeau ont été confectionnés par un commerçant charliendin « Le Terroir d'Annick ». Contenant une bouteille de vin rosé, une boîte de chocolat personnalisée aux couleurs de la ville, un paquet de gâteaux ainsi qu'une terrine, il a été fort apprécié.

En 2020, nous prévoyons de renouveler le repas pour le mercredi 25 novembre, et une remise de coffrets cadeaux programmée le 2 décembre, avec un budget prévisionnel de 7 000 €.

4. Tickets cinéma

Nous vous proposons de renouveler en 2020 pour un montant de 1 000 € l'opération initiée depuis 2011 qui consiste à distribuer des places de cinéma sous forme de récompense, d'encouragement, ou aux personnes qui ne peuvent s'y rendre. Ainsi, en 2019, le CCAS a acquis auprès du cinéma de Charlieu des places pour un montant de 1 000 €. Des collégiens et lycéens, ainsi que des nouveaux arrivants se sont vus remettre une dotation au cours de deux cérémonies qui se sont tenues en Mairie.

5. Navette

Les ressources publicitaires liées à l'exploitation du véhicule sont encaissées annuellement par le CCAS à partir de la régie créée à cet effet. Pour 2019, les 19 espaces publicitaires commercialisés en 2017 pour une durée de 2 années (2017 et 2018), n'ont pas pu être encaissés car il faut renouveler les contrats de réservation échus en décembre qui sont décalés en début d'année 2020 dans l'attente du vote d'une nouvelle convention.

En 2019, les frais d'utilisation se sont élevés à 3 416,55 € contre 3 578,11 € en 2018, amortissements inclus.

Pour 2020, nous prévoyons des frais d'utilisation à hauteur de 7 500 € (carburant, entretien, assurances, amortissements) auxquels il nous faudra ajouter les frais de renouvellement des publicités pour une nouvelle durée de 2 années. Ce sera la dernière année d'amortissement pour ce véhicule.

6. Acquisition d'un minibus et extension de la régie publicitaire

Suite au non renouvellement du contrat de mise à disposition d'une navette par la société Infocom qui bénéficiait à la MJC, le CCAS a décidé de se rendre acquéreur d'un Minibus auprès des Ets Saunier à Charlieu (Agent Renault) pour mettre ce véhicule à disposition de la MJC pour qui la rupture brutale du contrat a eu pour conséquence de laisser la MJC dans une situation difficile.

L'amortissement de ce véhicule se fera sur 6 années et sera financé par une extension de la régie publicitaire à son profit. Les recettes des annonceurs devraient permettre de couvrir l'amortissement du véhicule qui devrait représenter environ 3 500 € par an à partir de 2020.

En 2020, nous devons prévoir la mise en peinture de la carrosserie pour l'apposition des espaces publicitaires qui seront commercialisés. Les autres charges de fonctionnement (assurances, carburant, entretien, etc...) sont pris en charge de la MJC par l'intermédiaire d'une convention.

7. Manifestations organisées au profit du CCAS

Un concert de variétés animé par le groupe SHAZAM a été organisé au Théâtre Saint-Philibert le dimanche 27 octobre 2019. Les bénéfices de cette soirée ont été versés au CCAS pour un montant de 425 €.

Les Tréteaux Brionnais ont donné une pièce de théâtre au profit du CCAS en date du 29 septembre 2019, qui a permis de récolter la somme de 328 €.

Pour 2020, nous sommes bien entendu ouverts à toute manifestation qui permettra de récolter des fonds au profit du CCAS.

8. Projet de restructuration de la Résidence La Petite Provence

Le CCAS s'est impliqué dès 2015 pour envisager la nécessaire restructuration de sa résidence. Après avoir missionné le Cabinet Archigram pour la réalisation d'une étude de faisabilité que nous avons financée, le propriétaire, Cité Nouvelle a accepté de porter les lourds investissements qui vont bénéficier au bien-être des résidents.

La phase diagnostic confiée au cabinet Arcature est achevée depuis janvier 2019 ce qui a permis à Cité Nouvelle de faire des propositions d'aménagement chiffrées.

Le projet est maintenant défini, et a été présenté aux membres du CCAS ainsi qu'aux résidents au cours de cette année ce qui a permis d'en préciser le phasage des travaux ainsi que le volet financier. La résidence dispose d'un budget propre qui est présenté chaque année au CCAS.

9. Nouveaux arrivants

L'année 2019 a été marquée par la disparition de Marianne PONSON qui s'était particulièrement impliquée dans l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants. Un hommage lui a été rendu au cours d'une réunion du CCAS.

Nous avons renouvelé le 26 janvier 2019 l'accueil en Mairie des nouveaux arrivants 2018 en collaboration avec l'office de Tourisme et l'association Ma Boutique.

Il est prévu début 2020 une nouvelle réception en mairie dès le 8 février. A cette occasion, le CCAS offrira des entrées au Cinéma Les Halles. Cette réception sera complétée le 15 février par une visite guidée de la ville par l'Office de Tourisme, et le 7 mars par une visite du site abbatial offert par le Conseil Départemental, gestionnaire du site.

10. Notre contribution à l'action intercommunale : participation à la CTG

La CTG (Convention Territoriale Globale) regroupe toutes les communes de Charlieu-Belmont Communauté. Elle a été signée avec la CAF pour une durée de 3 années.

Elle a pour ambition de poser un diagnostic sur l'animation sociale, définie comme étant un ensemble d'actions fondées sur une démarche globale pour répondre aux besoins des citoyens et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives et renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

L'organisation de la vie sociale sur le territoire a été évaluée par un cabinet indépendant et par un sociologue. Une enquête a permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs sociaux et d'identifier davantage les besoins du territoire. C'est dans ce cadre que la CCAS a participé à de nombreuses réunions

Cette étude a permis de mettre en évidence la place centrale qu'a Charlieu sur son territoire et ne fait pas ressortir de manques spécifiques compte tenu de l'offre associative riche proposée dans tous les domaines sociaux (associations caritatives, MJC, échange des savoirs, etc...)

B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2020

1. Fonctionnement 2020

Compte tenu des orientations retenues, notre prévision de budget 2020 sera la suivante (*montants indicatifs qui seront précisés lors du vote du budget définitif*) :

Recettes		Dépenses	
Revenus publicitaires Navette	8 500,00	Frais de personnel	6 700,00
Participations associations	600,00	Aide alimentaire	3 000,00
Revenus locatifs Minibus	6 000,00	Aides aux familles	6 000,00
Concessions cimetière	2 600,00	Repas des anciens	7 000,00
Revenus locatifs	700,00	Tickets cinéma	1 000,00
Dons et manifestations	3 000,00	Navette	6 500,00
Subvention municipale	27 500,00	Minibus	6 000,00
		Autres charges générales	12 700,00
TOTAL RECETTES	48 900,00 €	TOTAL DEPENSES	48 900,00 €

2. Investissements 2020

Notre possibilité d'investissements nouveaux devrait être de l'ordre de 45 000 € sans avoir recours à l'emprunt.

A ce jour, nous n'avons pas prévu d'investissement pour 2020. Une réflexion devra être menée par le nouveau CCAS qui émanera des élections municipales de mars 2020 pour définir les besoins en équipements.

3. Endettement

Le CCAS n'a aucun emprunt en cours et n'en prévoit pas pour l'année 2020.



Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées en direction de toutes les catégories de populations : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté

